

Titre	Projet de Profil d'État – Convention Protection des adultes de 2000
Document	Doc. préL. No 7 d'octobre 2022 (première version révisée)
Auteur	BP avec l'assistance du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000
Point de l'ordre du jour	VII.5.
Mandat(s)	C&R No 34 du CAGP de 2019 ; C&D No 31 du CAGP de 2020 ; C&D No 26 du CAGP de 2021 ; C&D No 24 du CAGP de 2022
Objectif	Aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 telles que la fourniture d'informations sur 1) les autorités désignées, 2) les services fournis et 3) certaines questions de droit qui se posent en vertu de la Convention. Les Membres sont invités à indiquer leur préférence entre les questions 24, 24A et 24B.
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input checked="" type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
Documents connexes	Doc. préL. No 3 (définitif) de septembre 2011 - Profil des États - Convention Recouvrement des aliments de 2007

Table des matières

Avant-propos au Profil d'État	2
I. Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État]	3
II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention de 2000 en [nom de votre État]....	10
III. Législation applicable en [nom de votre État].....	10
IV. Champ d'application <i>ratione materiae</i> (mesures pouvant être prises par les autorités compétentes).....	11
V. Compétence (art. 5 à 12)	15
VI. Reconnaissance et exécution (art. 22 à 27)	16
VII. Loi applicable (art. 13 à 21)	18
Loi de police (art. 20)	18
Pouvoirs de représentation (art. 15 et 16)	18
VIII. Coopération (art. 28 à 37).....	40
IX. Questions générales	45
X. Ressources électroniques	47

Projet de Profil d'État – Convention Protection des adultes de 2000

Avant-propos au Profil d'État

Les Parties contractantes sont invitées à utiliser ce Profil d'État, qui contribuera à l'exécution de leurs obligations en vertu de la *Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes* (ci-après, la Convention de 2000). Le Profil d'État devrait en particulier aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 29 de la Convention de 2000, à savoir :

- 1. Les Autorités centrales doivent coopérer entre elles et promouvoir la coopération entre les autorités compétentes de leur État pour réaliser les objectifs de la Convention.*
- 2. Elles prennent, dans le cadre de l'application de la Convention, les dispositions appropriées pour fournir des informations sur leur législation, ainsi que sur les services disponibles dans leur État en matière de protection de l'adulte.*

Le Profil d'État est un document standard que les Parties contractantes pourront compléter, consulter et actualiser sous forme électronique. Son objectif est de contribuer au fonctionnement pratique de la Convention de 2000 en facilitant :

- les échanges d'informations entre les Parties contractantes ;
- le respect ponctuel des obligations en vertu de la Convention de 2000 avec un minimum d'efforts administratifs ;
- une résolution efficiente et efficace des affaires par des autorités compétentes bien informées ;
- des services rendus par les Autorités centrales et d'autres autorités fondés sur des informations fiables ;
- une traduction économique des informations fournies par les Parties contractantes en anglais et en français ;
- des mises à jour rapides des informations communiquées.

Ce Profil d'État est basé sur le texte final de la Convention de 2000, convenu par la Commission spéciale à caractère diplomatique de septembre-octobre 1999.

Les Parties contractantes doivent établir leur Profil d'État afin de donner des informations claires sur leurs lois et procédures internes aux autres Parties contractantes. Lorsque plusieurs réponses à une question sont possibles, les répondants sont invités à cocher toutes les cases applicables. Les Parties contractantes comprenant plus d'une unité territoriale peuvent choisir de soumettre des Profils séparés pour chaque unité territoriale. Les répondants sont invités à insérer, lorsque c'est possible, des liens vers les lois et règles de procédure internes applicables.

I. Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État]		
1 Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 28)		
1.1	Nom	
1.2	Adresse	
1.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
1.4	Téléphone	
1.5	Télécopie	
1.6	Courriel	
1.7	Site web	
1.8	Personne à contacter	Coordonnées directes : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
1.9	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
2 Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 28(2))¹		
2.1	Nom	
2.3	Adresse	
2.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
2.4	Téléphone	
2.5	Télécopie	
2.6	Courriel	

¹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres Autorités centrales.

2.7	Site web	
2.8	Personne à contacter	<p>Coordonnées directes :</p> <p>Langue de communication préférée :</p> <p>Mode de communication préféré :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courriel</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
2.9	Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes :</p> <p>Langue de communication préférée :</p> <p>Mode de communication préféré :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courriel</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
3 Autorité désignée pour les requêtes au titre de l'article 8 (art. 42) ²		
<input type="checkbox"/> L'Autorité centrale est désignée pour les requêtes au titre de l'article 8 (voir détails ci-dessus)		
3.1	Nom	
3.2	Adresse	
3.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
3.4	Téléphone	
3.5	Télécopie	
3.6	Courriel	
3.7	Site web	
3.8	Personne à contacter	<p>Coordonnées directes :</p> <p>Langue de communication préférée :</p> <p>Mode de communication préféré :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courriel</p>

Commented [A1]: Suggestion du CA

² Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
3.9 Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
4. Autorité désignée pour les demandes au titre de l'article 33 (art. 42) ³	
<input type="checkbox"/> L'Autorité centrale est désignée pour les demandes au titre de l'article 33 (voir détails ci-dessus)	
4.1 Nom	
4.2 Adresse	
4.3 Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
4.4 Téléphone	
4.5 Télécopie	
4.6 Courriel	
4.7 Site web	
4.8 Personne à contacter	Coordonnées directes : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
4.9 Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel

Commented [A2]: Suggestion du CA

³ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
5. Autorité désignée compétente pour l'établissement des certificats internationaux visés à l'article 38 ⁴	
Veuillez compléter cette section si une seule autorité est compétente pour l'établissement des certificats internationaux visés à l'article 38 :	
5.1	Nom de l'autorité
5.2	Adresse
5.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant
5.4	Téléphone
5.5	Télécopie
5.6	Courriel
5.7	Site web
5.8	Personne à contacter
	Coordonnées directes :
	Langue de communication préférée :
	Mode de communication préféré :
	<input type="checkbox"/> Téléphone
	<input type="checkbox"/> Télécopie
	<input type="checkbox"/> Courriel
	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
5.9	Autre personne à contacter, le cas échéant
	Coordonnées directes :
	Langue de communication préférée :
	Mode de communication préféré :
	<input type="checkbox"/> Téléphone
	<input type="checkbox"/> Télécopie
	<input type="checkbox"/> Courriel
	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Veuillez compléter si plusieurs professions ou autorités sont compétentes pour établir les certificats internationaux visés à l'article 38 :	
5.10	Veuillez indiquer quelles professions ou autorités en [nom de votre État] sont compétentes pour habilitées à établir les certificats internationaux visés à l'article 38.
	<input type="checkbox"/> Autorités compétentes, greffiers et officiers de l'état civil compris
	Coordonnées de l'autorité :
	Coordonnées de la personne à contacter :

Commented [A3]: Suite à un commentaire du CA

⁴ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

<p>Veillez cocher toutes les cases applicables.</p> <p>Le cas échéant, veuillez indiquer les coordonnées des autorités (nom, adresse, téléphone, télécopie, courriel, site web) et celles des personnes à contacter comme demandé plus haut.</p>	<input type="checkbox"/> Notaires Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter :
6. Exigences linguistiques (art. 51)	
<p>6.1 Outre la langue d'origine, veuillez indiquer la ou les langues officielles de [nom de votre État] dans lesquelles les communications adressées à l'Autorité centrale ou à une autre autorité sont à traduire.</p> <p>Lorsque cette traduction est impossible, une traduction en français ou en anglais doit être fournie, veuillez-vous reporter à la question suivante.</p>	
<p>6.2 [Nom de votre État] a-t-il fait une réserve au regard de l'utilisation soit du français, soit de l'anglais pour toute communication adressée à l'Autorité centrale ou à toute autre autorité ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, opposition au français <input type="checkbox"/> Oui, opposition à l'anglais <input type="checkbox"/> Non
7. Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale⁵	
<p>7.1 Veuillez indiquer les jours et horaires d'ouverture de l'Autorité centrale.</p>	Jours d'ouverture en semaine : Heure Horaires d'ouverture : - Heure de fermeture : Périodes de fermeture (par ex. jours fériés, vacances judiciaires, etc.) :
<p>7.2 Une assistance peut-elle être obtenue en dehors des horaires d'ouverture ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer les coordonnées pour les personnes dans d'autres Parties contractantes et, si elles diffèrent, pour les personnes en [nom de votre État] : <input type="checkbox"/> Non
<p>7.3 L'Autorité centrale dispose-t-elle de personnel exclusivement chargé des demandes en vertu de la Convention de 2000 et des questions connexes ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>7.4 Veuillez indiquer les professions représentées au sein de l'Autorité centrale :</p>	<input type="checkbox"/> Fonctionnaires <input type="checkbox"/> Avocats <input type="checkbox"/> Magistrats

Commented [A4]: Suite à un commentaire du CA

Commented [A5]: Suggestion du CA

Commented [A6]: Suggestion de la CH

⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Médiateurs <input type="checkbox"/> Travailleurs sociaux Le cas échéant, veuillez indiquer la spécialisation <u>des travailleurs sociaux</u> : <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Incapacité <input type="checkbox"/> Gérontologie <input type="checkbox"/> Santé mentale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Professionnels des services sociaux <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
7.5 [Nom de votre État] a-t-il conclu avec une ou plusieurs autres Parties contractantes des accords en vue de favoriser l'application de la Convention de 2000 et de faciliter la coopération ? Article 37 de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Accord bilatéral Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie. <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie. <input type="checkbox"/> Non
7.6 [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration au titre de l'article 32(2), afin que les demandes d'informations émanant d'une Partie contractante qui envisage une mesure de protection soient acheminées par l'intermédiaire de l'Autorité centrale de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
7.7 En [nom de votre État], <u>les Autorités centrales ou les autorités compétentes encouragent-elles (directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes) l'utilisation de la médiation, de la conciliation ou d'autres modes analogues est-elle encouragée par les Autorités centrales ou les autorités compétentes pour permettre les ententes à l'amiable dans les situations où la Convention de 2000 s'applique, y compris l'identification des services permettant aux parties d'aboutir à des ententes à l'amiable et susceptibles de les soutenir dans leur démarche ?</u> Article 31 de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Oui, une médiation, <u>une conciliation ou un autre mode analogue peuvent</u> peut être assurés <u>sur demande</u> par l'Autorité centrale <u>ou l'autorité compétente sur demande</u> . <input type="checkbox"/> Oui, <u>des informations sur la</u> une médiation, <u>la conciliation et les autres modes analogues peuvent être fournies sur demande par</u> peut être assurée par un tiers par l'entremise de l'Autorité centrale <u>ou l'autorité compétente (voir question 7.8 ci-dessous)</u> . <input type="checkbox"/> Oui, une médiation, <u>une conciliation ou un autre mode analogue peuvent être assurés par un tiers</u> (par ex. un médiateur indépendant) <u>avec</u> peut être obtenue sans l'assistance de l'Autorité centrale <u>ou de l'autorité compétente</u> (voir question 7.8 ci-dessous). <input type="checkbox"/> Oui, <u>une médiation, une conciliation ou un autre mode analogue peuvent être obtenues sans</u>

Commented [A7]: Suite à un commentaire du CA

Commented [A8]: Remaniement suite à la remarque du Canada

	<p>l'assistance de l'Autorité centrale ou de l'autorité compétente (voir question 7.8 ci-dessous).</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.8 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer comment les services de médiation, de conciliation ou d'autres modes analogues quelle autorité en [nom de votre État] pratique la médiation, la conciliation ou d'autres modes analogues dans les matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000 sont fournis dans [nom de votre État].</p> <p>Veuillez indiquer les services fournis par cette autorité et décrire brièvement la procédure en [nom de votre État].</p> <p>Veuillez insérer tout lien hypertexte utile ou joindre des documents.</p>	<p>Veuillez indiquer le nom de l'autorité ou des autorités qui fournissent ces services en [nom de votre État]. Veuillez indiquer si possible les coordonnées de ces autorités ou toute autre information utile ainsi que le lien vers le site web.</p> <p>*Nom de l'autorité⁶ :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel :</p> <p>*Site web :</p> <p>* Champs obligatoires</p> <p>Services fournis :</p> <p>Veuillez indiquer les services fournis :</p> <p><i>Veuillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Médiation (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Conciliation (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>7.9 Quel rôle l'Autorité centrale de [nom de votre État] joue-t-elle dans le cadre des demandes de reconnaissance en vertu de l'article 23 ou des demandes de déclarations d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution en vertu de l'article 25 ? (Par ex. à qui ces demandes doivent-elles être adressées en [nom de votre État] ?)</p>	<p>_____</p>
<p>7.9.10 Sachant que l'article 36 impose aux Parties contractantes une obligation générale de supporter les frais liés à l'application de la Convention de 2000, l'Autorité centrale de votre État réclame-t-elle des « frais raisonnables » pour la fourniture des services ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer pour quels services l'Autorité centrale réclame des frais raisonnables :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Conciliation</p> <p><input type="checkbox"/> Conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverture d'une procédure devant une autorité compétente</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique</p> <p><input type="checkbox"/> Traduction</p> <p><input type="checkbox"/> Autres services (veuillez préciser) :</p>

Commented [A9]: Suite à un commentaire du CA

Commented [A10]: Suite à un commentaire de la CH

Commented [A11]: Suggestion de la CH

⁶ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Non, l'Autorité centrale ne réclame pas de frais pour la fourniture des services, quels qu'ils soient
II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention de 2000 en [nom de votre État]	
8. À quelle date la Convention de 2000 est-elle entrée en vigueur en [nom de votre État] ?	
9. [Nom de votre État] a-t-il élevé une objection à l'adhésion d'un autre État à la Convention de 2000 ? Article 54(3) de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez consulter le site web de la HCCH, l' « Espace Protection des adultes », puis « État présent » et « A** » (Adhésion donnant lieu à une procédure d'acceptation-d'objection ; veuillez cliquer sur A** pour plus d'informations sur les acceptations <u>objections à</u> de cette adhésion). <input type="checkbox"/> Non
10. Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, a-t-il fait une déclaration en vertu de l'article 55 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
11. Si [nom de votre État] comprend un territoire d'outre-mer ou plus, veuillez donner des informations sur l'applicabilité de la Convention de 2000 dans ces territoires.	Veuillez énumérer les territoires liés par la Convention de 2000 : Veuillez énumérer les territoires non liés par la Convention de 2000 :
III. Législation applicable en [nom de votre État]	
12. Convention de 2000	
12.1 En [nom de votre État], la législation de mise en œuvre de la Convention de 2000 a-t-elle été adoptée avant l'entrée en vigueur de celle-ci dans votre droit interne ? <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez préciser les dispositions législatives ou la législation de mise en œuvre et indiquer la date d'entrée en vigueur : <input type="checkbox"/> Non
12.2 D'autres travaux législatifs ont-ils été effectués après l'entrée en vigueur de la Convention de 2000 en [nom de votre État] en vue d'assurer son bon fonctionnement ? <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Oui, des textes de droit matériel ou des règles de procédure ont été adoptés à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention de 2000 dans notre État Veuillez préciser les dispositions législatives ou les règles de procédure et leur date d'entrée en vigueur : <input type="checkbox"/> Non
13. Autres instruments / accords relatifs à la protection des adultes	
[Nom de votre État] est-il partie à d'autres instruments / accords internationaux relatifs à la protection transfrontière des adultes ou a-t-il mis	<input type="checkbox"/> Oui, veuillez cocher toutes les cases applicables :

Commented [A12]: Modification suite à un commentaire du CA

<p>en œuvre de tels instruments ou accords dans son droit interne ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention du Conseil de l'Europe de 1997 sur les Droits de l'Homme et la biomédecine</p> <p><input type="checkbox"/> Accords bilatéraux (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(99)4 : Principes concernant la protection juridique des majeurs incapables</p> <p><input type="checkbox"/> Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2009)11 : Principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité</p> <p><input type="checkbox"/> Protocoles d'accord non contraignants (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
---	---

IV. Champ d'application *ratione materiae* (mesures pouvant être prises par les autorités compétentes)

<p>14. Veuillez indiquer le type de mesures en vertu de l'article 3 qui sont disponibles en [nom de votre État], y compris celles qui ne sont pas expressément énumérées à l'article 3 mais qui entreraient néanmoins dans son champ d'application.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez indiquer le terme / l'institution employé en [nom de votre État] pour décrire les mesures visées à l'article 3 qui y sont disponibles (par ex. betreuer, sauvegarde de justice, person of trust, etc.).</i></p> <p><i>Veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation dans l'espace prévu sous chaque élément ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Détermination de l'incapacité d'un adulte (art. 3(a))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Institution d'un régime de protection (art. 3(a))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Mise de l'adulte sous la sauvegarde d'une autorité judiciaire (art. 3(b))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Mise de l'adulte sous la sauvegarde d'une autorité administrative (art. 3(b))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Tutelle (art. 3(c))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p>
---	---

Commented [A13]: Suggestion du CA

Commented [A14]: Commentaire du CA : La question oblige l'État répondant au questionnaire à catégoriser les mesures prévues dans sa législation selon les types énumérés à l'art. 3. Cet exercice n'est pas nécessaire, ni utile. Les mesures énumérées à l'art. 3 pourraient apparaître à titre indicatif dans la question.

	<p><input type="checkbox"/> Curatelle (art. 3(c))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Institution analogue à la tutelle ou à la curatelle (art. 3 (c))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Désignation et fonctions de toute personne ou organisme chargé de représenter l'adulte ou de l'assister pour les questions relatives à sa personne (art. 3(d))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Désignation et fonctions de toute personne ou organisme chargé de représenter l'adulte ou de l'assister pour les questions relatives à ses biens (art. 3(d))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Placement de l'adulte dans un établissement ou dans tout autre lieu où sa protection peut être assurée (art. 3(e))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Administration, conservation ou disposition des biens de l'adulte (art. 3(f))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation d'une intervention ponctuelle pour la protection de la personne ou des biens de l'adulte (art. 3(g))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p>
15	Mesures concernant la tutelle, la curatelle ou les institutions analogues (art. 3(c))

Commented [A15]: Suite à un commentaire du CA, les anciennes questions 15 à 19 ont été placées dans une seule section.

<p>15.1 Comment une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue destinée à la protection de la personne ou des biens d'un adulte peut-elle être mise en place conformément à la législation de [nom de votre État] ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> De plein droit (<i>ex lege</i>) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>15.2 La loi de [nom de votre État] limite-t-elle le nombre de personnes pouvant être nommées par une autorité compétente en qualité de tuteur, de curateur ou dans une fonction analogue ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.3 La loi de [nom de votre État] prévoit-elle des conditions à remplir par les personnes pour être nommées par une autorité compétente en qualité de tuteur, de curateur ou dans une fonction analogue destinée à la protection de la personne ou des biens de l'adulte ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Conditions d'âge (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Proximité de l'adulte (par ex. partenaire de vie, ami(e) intime) <input type="checkbox"/> Lien de parenté <input type="checkbox"/> Qualification professionnelle (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.4 Une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue peut-elle être modifiée ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
<p>15.5 Est-il possible de mettre fin à une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> De plein droit <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
<p>16. Vente d'un bien situé en [nom de votre État] appartenant à l'adulte (art. 3(f) et 3(g))</p>	
<p>16.1 Lorsqu'un bien immeuble appartenant à un adulte, qui est situé en [nom de votre État], doit être vendu <u>à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f) ou 3(g)</u>, quelle est la procédure suivie par les autorités de [nom de votre État] pour prendre cette mesure de protection ?</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure : Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ?</p> <p><i>Veillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : Veuillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) :

Commented [A16]: Suite à un commentaire de DE

	<p>Veillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :</p>
<p>16.2 Lorsqu'un bien meuble appartenant à un adulte, qui est situé en [nom de votre État], doit être vendu <u>à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f) ou 3(g)</u>, quelle est la procédure suivie par les autorités en [nom de votre État] pour prendre cette mesure de protection ?</p>	<p><input type="checkbox"/> La procédure est identique à celle qui est décrite plus haut</p> <p><input type="checkbox"/> La procédure concernant un bien meuble est différente de celle qui concerne un bien immeuble</p> <p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ?</p> <p><i>Veillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p><input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :</p>
<p>16.3 Lorsque des actifs appartenant à un adulte, tels que des actions ou des obligations détenus en [nom de votre État] doivent être vendus <u>à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f) ou 3(g)</u>, quelle est la procédure suivie par les autorités en [nom de votre État] pour prendre cette mesure de protection ?</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ?</p> <p><i>Veillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre une telle mesure :</p> <p><input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :</p>
<p>16.4 Comment les autorités concernées de [nom de votre État] procèdent-elles pour la vente forcée / la liquidation d'un bien meuble ou immeuble et d'autres actifs ?</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Veillez indiquer les coordonnées de l'autorité en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Nom :</p>

	Téléphone : Télécopie : Courriel : Site web :
16.5	Y a-t-il en [nom de votre État] des lois, des règlements ou des règles qui préviennent ou limitent la divulgation des biens de l'adulte situés en [nom de votre État] ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers les textes en question ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Non
16.6	Y a-t-il en [nom de votre État] des lois, des règlements ou des règles qui préviennent ou limitent la vente des biens de l'adulte situés en [nom de votre État] ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers les textes en question ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Non
V. Compétence (art. 5 à 12)	
17. Procédures concernant la protection des adultes	
Veuillez indiquer les autorités <u>quelles juridictions</u> en [nom de votre État] seraient qui sont compétentes pour connaître de matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000. Veuillez cocher toutes les cases applicables. <u>Veuillez indiquer les liens eu vers les lois et règles régissant les questions procédurales pour la protection des adultes en [nom de votre État] ou en joindre une copie</u>	<input type="checkbox"/> Juridictions de compétence générale <u>Lois et règles de procédure applicables :</u> <input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale <u>Lois et règles de procédure applicables :</u> <input type="checkbox"/> Juridictions spécialisées (veuillez préciser) : <u>Lois et règles de procédure applicables :</u> <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <u>Lois et règles de procédure applicables :</u>
[Nom de votre État] limite-t-il les autorités judiciaires ou administratives qui sont compétentes pour connaître des matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000 ? (Autrement dit, [nom de votre État] a-t-il « centralisé les compétences » en ce qui concerne les matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000 ?)	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : _____ <input type="checkbox"/> Non
14.1 Veuillez insérer des liens vers les lois ou règles gouvernant les questions de procédure pour la protection des adultes en [nom de votre État] ou en joindre une copie.	_____
18. Transfert ou acceptation de compétence en vertu de l'article 8 de la Convention de 2000 <u>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</u>	

Commented [A17]: Suite à un commentaire du Canada, la troisième question de cette section a été fusionnée avec la première question.

Commented [A18]: Suggestion du CA

18.1	Quels procédures ou mécanismes internes la loi de [nom de votre État] prévoit-elle aux fins du transfert ou de l'acceptation de la compétence en vertu de l'article 8 de la Convention de 2000 ?	<input type="checkbox"/> Règles législatives (veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi en question ou en joindre une copie) <input type="checkbox"/> Jurisprudence (veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la décision en question ou en joindre une copie) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veuillez indiquer les conditions dans lesquelles un transfert ou une acceptation de compétence peut intervenir :
18.2	[Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour la transmission et la réception des requêtes aux fins d'un transfert de compétence en vertu de l'article 8, conformément à l'article 42 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez complété la section 3, ci-dessus) <input type="checkbox"/> Non
18.3	Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, l'Autorité centrale intervient-elle dans la transmission et la réception des requêtes aux fins d'un transfert de compétence en vertu de l'article 8 en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez décrire cette intervention : <input type="checkbox"/> Non, les autorités compétentes communiquent directement entre elles
18.4	La loi de [nom de votre État] prescrit-elle l'utilisation d'un formulaire modèle spécifique aux fins des transferts ou des acceptations de compétence en vertu de l'article 8 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
VI. Reconnaissance et exécution (art. 22 à 27)		
19.	En [nom de votre État], de quelle nature est la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure en vertu de l'article 23 ?	<input type="checkbox"/> Procédure administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Procédure judiciaire (veuillez préciser) : Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie : _____
20.	[Nom de votre État] a-t-il mis en place une procédure spécifique (simple et rapide) pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante ? Article 25(2) de la Convention de 2000. Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie.	<input type="checkbox"/> Oui, veuillez décrire la procédure : _____ <input type="checkbox"/> Non, veuillez décrire la procédure : _____ Veuillez, si possible, insérer un lien hypertexte vers la législation, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie : _____
21.	Veuillez décrire la procédure suivie en [nom de votre État] pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante.	Veuillez indiquer en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • La nature de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) :

Commented [A19]: Modifications suggérées par le CA

<p>Article 25(2) de la Convention de 2000.</p>	<p><input type="checkbox"/> Judiciaire et administrative (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'autorité qui déclare exécutoire ou enregistre aux fins de l'exécution une mesure de protection prise dans une autre Partie contractante :• Si la loi de [nom de votre État] prévoit un délai précis pour l'instruction des demandes d'exequatur ou d'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution afin de garantir la rapidité de la procédure : <input type="checkbox"/> Oui <i>Veuillez si possible indiquer le nombre de jours, de semaines ou de mois prévu par la loi en [nom de votre État] :</i> <i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la législation en question dans l'espace prévu à cet effet à côté de chaque entrée ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Non• Si une représentation en justice est requise <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non• Si cette procédure peut être unilatérale ou s'il doit y avoir des parties à l'action <input type="checkbox"/> La procédure peut être unilatérale <input type="checkbox"/> La procédure requiert des parties à l'action• S'il est possible de faire appel de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins de l'exécution <input type="checkbox"/> Oui, un recours est possible Veuillez préciser le délai prévu en [nom de votre État] pour la résolution des recours concernant l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution : <input type="checkbox"/> Moins d'une semaine <input type="checkbox"/> Un mois <input type="checkbox"/> Trois mois <input type="checkbox"/> Un an <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, aucun recours n'est possible• Toute autre mesure prise en [nom de votre État] afin de garantir une procédure simple et rapide :
--	---

<p>22. Veuillez indiquer les coordonnées de l'autorité <u>ou des autorités compétentes pour faire exécuter en d'exécution compétente en</u> [nom de votre État] <u>les mesures qui ont été prises dans une autre Partie contractante.</u> Article 27 de la Convention de 2000.</p>	<p>Nom⁷ : Téléphone : Télécopie : Courriel : Site web :</p>
<p>VII. Loi applicable (art. 13 à 21)</p>	
<p>Loi de police (art. 20)</p>	
<p>23. Veuillez énumérer donner des exemples <u>des</u> lois ou <u>de</u> règles relatives à la protection, à l'autodétermination ou à la représentation de l'adulte <u>qui seraient considérées comme des lois de police en vertu de l'article 20 que en</u> [nom de votre État] <u>considérerait comme des lois de police en vertu de l'article 20 et en donner des exemples.</u> Veuillez indiquer comment accéder à la législation (par ex. en insérant un lien hypertexte) ou en joindre en copie.</p>	
<p>Pouvoirs de représentation (art. 15 et 16)</p>	
<p>Le terme « pouvoir de représentation » est une notion autonome élaborée expressément aux fins [des articles 15 et 16] de la Convention de 2000. Un « pouvoir de représentation » doit s'entendre d'un document (acte unilatéral ou accord) qui permet à l'adulte d'organiser à l'avance la manière dont il souhaite être assisté dans l'exercice de sa capacité juridique et de son autonomie lorsqu'il ne sera plus en mesure de pourvoir à ses intérêts. <u>Ce document peut contenir les dispositions, les déclarations, les instructions et les souhaits de l'adulte en prévision d'une incapacité future.</u></p>	
<p>La loi de [nom de votre État] reconnaît elle les pouvoirs de représentation, sous forme d'accords ou d'actes unilatéraux, à exercer lorsque l'adulte ne sera pas en mesure de pourvoir à ses intérêts en raison d'une altération ou d'une insuffisance de ses facultés personnelles^{8,9}? Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi en question dans l'espace prévu à cet effet à côté de chaque entrée ou en joindre une copie. Il est entendu que le terme « loi » peut comprendre des textes législatifs, des</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer le(s) terme(s) employé(s) pour désigner ces pouvoirs de représentation en [nom de votre État]: Veuillez cocher toutes les cases applicables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acts of self protection : <input type="checkbox"/> Advance arrangements⁸ : <input type="checkbox"/> Advance directives¹⁰ : <input type="checkbox"/> Advance statements¹¹ : <input type="checkbox"/> Advance healthcare decisions¹² :

Commented [A20]: Suite à un commentaire de la CH

Commented [A21]: Suggestion du Canada

Commented [A22]: Suite à un commentaire de la CH

Commented [A23]: Option 24

⁷ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.
⁸ Les Membres sont invités à indiquer leur préférence entre les questions 28, 28(A) et 28(B).
⁹ Voir question 43.1 pour des informations plus nuancées sur les directives anticipées.
¹⁰ Ibid.
¹¹ Ibid.
¹² Ibid.

règlements, des règles de procédure ainsi que la jurisprudence.

- Advance directions in the health field⁴³;
- Continuing powers of attorney;
- Disposizioni anticipate di trattamento;
- Documento de Voluntades Anticipada: _____
- Edunvalvontavaltuutukset : _____
- Enduring powers of attorney;
- Framtidsfullmakter :
- Intressebevakningsfullmakter : _____
- Joint accounts (s'ils sont utilisables par tout signataire lorsque l'autre perd sa capacité) : _____
- Levenstestament (« testament pour la vie ») : _____
- Living wills;
- Mandat de protection future;
- Mandat extrajudiciaire : _____
- Mandat pour cause d'incapacité : _____
- Mandato com vista a futuro acompanhamento : _____
- Nākotnes pilnvarojums
- Patientenverfügung
- Patient decrees;
- Powers of family members and carers ;
- Powers of attorney ;
- Private mandate :
- Poder preventivo : _____
- Procuração para cuidados de saúde: _____
- Representation agreement ;
- Self established guardianship;
- Springing powers ;
- Testamento vital ;
- Vorsorgevollmacht ;
- Vorsorgeauftrag ;
- Welfare powers : _____
- Zergvollmacht : _____
- Autre (veuillez préciser) : _____
- Non (veuillez préciser) : _____

⁴³ Ibid.

	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer le ou les termes employés pour désigner ces pouvoirs de représentation en [nom de votre État]:</i></p> <p><i>Ces termes peuvent être, par exemple, advance directives, continuing powers of attorney, living wills, levenstestament, mandat de protection future, disposizioni anticipate di trattamento or documento de voluntades anticipada.</i></p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>24. La loi de [nom de votre État] prévoit-elle les pouvoirs de représentation, sous forme d'accords ou d'actes unilatéraux, à exercer lorsque l'adulte ne sera pas en mesure de pourvoir à ses intérêts en raison d'une altération ou d'une insuffisance de ses facultés personnelles ?</p> <p><i>Veillez, le cas échéant, insérer un lien hypertexte vers la loi en question dans l'espace prévu à cet effet ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer le ou les termes employés pour désigner ces pouvoirs de représentation en [nom de votre État] :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>25. Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, la loi de [nom de votre État] interdit-elle ces pouvoirs de représentation ou contient-elle des dispositions qui les rendraient sans effet ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>26. Si vous avez répondu oui à la question 28, quelle est la forme des pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Accord (veuillez préciser) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Acte unilatéral (veuillez préciser) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Les deux (veuillez préciser) : _____</p>
<p>27. En [nom de votre État], est-il possible de conférer des pouvoirs de représentation conformément au droit interne applicable aux mandats généraux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) : _____</p>
<p>28. Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer si les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles en vertu de la loi de [nom de votre État] qui est applicable aux mandats généraux.</p> <p><i>Veillez cocher la case qui correspond le mieux aux règles relatives aux mandats généraux en [nom de votre État].</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles, mais seulement si l'acte qui les confère prévoit expressément qu'ils prennent effet dans cette hypothèse ou s'il contient une clause expresse à cet effet</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles, mais</p>

Commented [A24]: Option 24A

Commented [A25]: Consensus dans les commentaires des Membres de la HCCH pour garder l'option 24B - qui est maintenant la nouvelle question 24 (à la lumière des autres suppressions / modifications ci-dessus).

Commented [A26]: Suggestion du CA

Commented [A27]: Suggestion de la France

Commented [A28]: Suggestion du CA

Commented [A29]: Suggestion du CA

	<p>ils sont soumis à des exigences supplémentaires (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non, la loi de notre État qui est applicable aux mandats généraux prévoit l'extinction de plein droit des pouvoirs conférés par l'adulte en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>29. Formalités pour l'établissement des pouvoirs de représentation et leurs fonctions</p>	
<p>L'objectif de cette section est de recueillir des informations générales sur les formalités applicables à l'établissement de pouvoirs de représentation. Pour les questions relatives aux formalités applicables aux directives anticipées, veuillez-vous reporter à la question 4339.2.</p>	
<p>29.1 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation doivent-ils être obligatoirement notariés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les pouvoirs de représentation ne peuvent pas être notariés</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Toujours</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> Non, c'est facultatif</p> <p><input type="checkbox"/> Cette notion n'est pas connue dans notre État (veuillez passer à la question 3329.2)</p> <p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer le système notarial utilisé en [nom de votre État] :</p> <p><input type="checkbox"/> Notaires de droit civil</p> <p><input type="checkbox"/> Notaires publics</p> <p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant)</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>

Commented [A30]: Suggestion du CA

<p>29.2 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation doivent-ils être obligatoirement certifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les pouvoirs de représentation ne peuvent pas être certifiés</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Toujours</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> Non, c'est facultatif</p> <p>Si vous avez répondu oui oui ou non, c'est facultatif, veuillez indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est habilité à certifier les pouvoirs de représentation : <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Agent certificateur</p> <p><input type="checkbox"/> L'ambassade de notre État</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, le contexte dans lequel la certification est requise : <p>Si vous avez répondu oui oui ou non, c'est facultatif, veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant)</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>29.3 En [nom de votre État], la présence de témoins lors de la signature des pouvoirs de représentation est-elle obligatoire ?</p>	<p><input type="checkbox"/> La présence de témoins lors de la signature des pouvoirs de représentation est impossible</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, elle est obligatoire</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Toujours</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> Non, elle est facultative</p>

Commented [A31]: Suggestion du CA

Commented [A32]: Suggestion du CA

	<p>Si vous avez répondu oui <u>ou non, c'est facultatif</u>, veuillez indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre minimum de témoins requis : • Qui peut être accepté comme témoin : • Le cas échéant, le contexte dans lequel la présence de témoins est requise : <p>Si vous avez répondu oui <u>ou « non, c'est facultatif »</u>, veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant)</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
29.4 En [nom de votre État], l'établissement de pouvoirs de représentation est-il soumis à d'autres formalités ?	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation de formulaires spécifiques (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérification par une autorité publique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non, il n'y a pas de formalité hormis celles qui sont indiquées plus haut</p>
29.5 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, cette formalité est-elle obligatoire ?	<p><input type="checkbox"/> Oui, elle est obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> Non elle est facultative</p> <p>Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p>

	<input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte <input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant) <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte <input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
29.6 Dans certains cas, l'altération ou l'insuffisance des facultés personnelles d'un adulte peut affecter sa capacité à satisfaire aux formalités qui peuvent s'imposer pour les pouvoirs de représentation (par ex. personnes malvoyantes qui ne peuvent pas lire l'acte, personnes dont l'état de santé affecte leur capacité à rédiger ou signer l'acte, etc.). Existe-t-il d'autres solutions permettant à ces adultes de conférer des pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <input type="checkbox"/> Enregistrement audio de l'adulte conférant verbalement les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Enregistrement vidéo de l'adulte conférant verbalement / physiquement les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
29.7 La loi de [nom de votre État] reconnaît-elle les pouvoirs de représentation sous forme d'acte sous seing privé sans aucune formalité (hormis la forme écrite) ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
29.8 En [nom de votre État], le terme « forme écrite », dans ce contexte, désigne-t-il un pouvoir de représentation consigné sur tout support dont le contenu est accessible pour pouvoir être consulté ultérieurement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
30 Désignation d'un représentant en vertu de pouvoirs de représentation	
30.1 Existe-t-il des conditions / limites (par ex. conflit d'intérêts ou autres protections) concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, il existe des conditions / limites concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation relatifs aux affaires personnelles de l'adulte (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Seules les personnes physiques peuvent être représentantes <input type="checkbox"/> Seuls les parents proches peuvent être représentants <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

	<input type="checkbox"/> Oui, il existe des conditions / limites concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation relatifs aux affaires patrimoniales de l'adulte (veuillez préciser) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Seules les personnes physiques peuvent être représentantes <input type="checkbox"/> Seuls les parents proches peuvent être représentants <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
30.2	La réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si les pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
31 Mécanismes de supervision et de contrôle des pouvoirs de représentation	
31.1	En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation sont-ils soumis à des mécanismes de supervision ou de contrôle ou à des obligations de rapport ? <input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer le mécanisme de supervision ou de contrôle : Veuillez cocher toutes les cases applicables. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une personne désignée (sur une base obligatoire ou facultative) en vertu des pouvoirs de représentation à laquelle le représentant doit rendre compte <input type="checkbox"/> Une personne désignée (sur une base obligatoire ou facultative) de plein droit à laquelle le représentant doit rendre compte <input type="checkbox"/> Une autorité désignée (sur une base obligatoire ou facultative) en vertu des pouvoirs de représentation à laquelle le représentant doit rendre compte <input type="checkbox"/> Une autorité désignée (sur une base obligatoire ou facultative) de plein droit à laquelle le représentant doit rendre compte <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) : _____
31.2	Votre réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à des formalités (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
32 Étendue des pouvoirs de représentation	
32.1	Certaines matières sont-elles exclues des pouvoirs de représentation ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : Veuillez cocher toutes les cases applicables.

Commented [A34]: Suggestion du CA

Commented [A35]: **Commentaire du CA:**
 Questions 34.2, 35.2, 37.9, 38.8, 39.7, 40.2 : Ces questions ne sont pas claires. Si les pouvoirs sont normalement soumis à des formalités, les réponses aux questions 34.1, 35.1, 37.1-37.8, 38.1-38.7, 39.1-39.7, 40.1 ne tiennent-elles pas déjà compte de ces formalités?

	<input type="checkbox"/> Administration ou conservation de tous types de biens (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Disposition de biens immeubles (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Disposition de biens meubles (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Dons (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Affaires personnelles ou familiales (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Décisions médicales ou relatives à la santé (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>32.2 En [nom de votre État], certains pouvoirs ou devoirs sont-ils automatiquement (c.-à-d. de plein droit) conférés aux représentants ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>32.3 En vertu de la loi de [nom de votre État], certaines matières visées par un pouvoir de représentation requièrent-elles l'intervention d'une autorité compétente ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, tous les pouvoirs sont soumis à la décision d'une autorité compétente pour pouvoir être exercés <input type="checkbox"/> Oui, mais certains pouvoirs seulement sont soumis à la décision d'une autorité compétente pour pouvoir être exercés (veuillez préciser) : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <input type="checkbox"/> Décision administrative (veuillez préciser quels pouvoirs peuvent être soumis à une telle décision) : <input type="checkbox"/> Pouvoirs relatifs à l'administration ou à la disposition de biens immeubles appartenant à l'adulte <input type="checkbox"/> Successions <input type="checkbox"/> Donations <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Décision judiciaire (veuillez préciser quels pouvoirs peuvent être soumis à une telle décision) : <input type="checkbox"/> Pouvoirs relatifs à l'administration ou à la disposition de biens immeubles appartenant à l'adulte <input type="checkbox"/> Successions <input type="checkbox"/> Donations <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, aucun pouvoir n'est soumis à la décision d'une autorité compétente pour pouvoir être exercé

Commented [A36]: Suggestion du CA

<p>32.4 Existe-t-il des formulaires types ou modèles de pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veillez indiquer les formulaires types ou modèles existants en [nom de votre État].</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez si possible insérer un lien hypertexte vers les formulaires types ou modèles dans l'espace prévu à cet effet en regard de chaque réponse ou en joindre une copie.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Document conférant simplement à un (des) représentant(s) désigné(s) tous les pouvoirs que la loi autorise à conférer :</p> <p><input type="checkbox"/> Document accompagnant les pouvoirs de représentation énumérant les instructions données ou les souhaits exprimés par l'adulte, qu'ils soient ou non adressés au représentant désigné :</p> <p><input type="checkbox"/> Document indiquant tous les pouvoirs que l'adulte souhaite conférer :</p> <p><input type="checkbox"/> Documents distincts pour a) des pouvoirs en matière de santé et de bien-être et b) des pouvoirs en matière patrimoniale :</p> <p><input type="checkbox"/> Pouvoirs distincts énumérés dans un même document pour a) des pouvoirs en matière de santé et de bien-être et b) des pouvoirs en matière patrimoniale :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>33 Enregistrement des pouvoirs de représentation</p>	
<p>33.1 Les pouvoirs de représentation peuvent-ils ou doivent-ils être enregistrés en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, c'est possible (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire pour tous les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire, mais seulement pour les pouvoirs de représentation en matière médicale ou de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire, mais seulement pour certains types de pouvoirs de représentation (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>33.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer l'effet de l'enregistrement des pouvoirs de représentation</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Donner une publicité aux pouvoirs de représentation aux fins de leur bonne exécution</p> <p><input type="checkbox"/> Permettre la prise d'effet ou la mise en application des pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Informer les autorités compétentes de leur existence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>

Commented [A37]: Suggestion du CA

33.3 Si l'enregistrement des pouvoirs de représentation est obligatoire, est-ce une condition de leur validité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
33.4 Qu'il soit ou non une condition de validité des pouvoirs de représentation, l'enregistrement implique-t-il un contrôle de validité en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'autorité d'enregistrement qui reçoit l'acte conférant les pouvoirs de représentation doit vérifier leur conformité formelle ou matérielle à la loi <input type="checkbox"/> Oui, avant d'être déposé pour être enregistré, l'acte qui confère les pouvoirs de représentation doit être <u>visé-revu</u> par un notaire ou un avocat <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
33.5 Veuillez indiquer comment les pouvoirs de représentation peuvent être enregistrés en [nom de votre État]. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Enregistrement dans un registre public <input type="checkbox"/> Enregistrement dans un registre privé (par ex. associations nationales de notaires) <input type="checkbox"/> Enregistrement dans une police d'assurance santé (si ces pouvoirs de représentation concernent des questions médicales ou de santé) <input type="checkbox"/> Dépôt auprès d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
33.6 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, à quel moment les pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] doivent-ils être enregistrés ?	<input type="checkbox"/> Avant la survenue d'une altération ou d'une insuffisance des facultés personnelles de l'adulte <input type="checkbox"/> Après la survenue d'une altération ou d'une insuffisance des facultés personnelles de l'adulte <input type="checkbox"/> L'un ou l'autre
33.7 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, est-il possible d'enregistrer en [nom de votre État] des pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État ?	<input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, sous certaines conditions (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, c'est impossible
33.8 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, quel est le niveau de détail enregistré par les agents chargés de l'enregistrement des pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Seuls l'existence, la date et le lieu de l'acte sont enregistrés <input type="checkbox"/> Outre l'existence, la date et le lieu de l'acte, certaines données personnelles de l'adulte et, le cas échéant, de son représentant, sont enregistrées <input type="checkbox"/> L'acte conférant les pouvoirs de représentation est intégralement enregistré <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
33.9 Vos réponses aux questions 3733 <u>3733</u> .1 à 3733 <u>3733</u> .8 seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
34 Prise d'effet des pouvoirs de représentation	

Commented [A38]: Remarque du Canada

34.1 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation requièrent-ils l'intervention d'une autorité compétente pour prendre effet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
34.2 Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, l'adulte peut-il déterminer lui-même, dans l'acte conférant les pouvoirs de représentation, les conditions à remplir pour leur prise d'effet ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer les conditions qu'un adulte peut prévoir dans ses pouvoirs en vertu de la loi de [nom de votre État] : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dès que l'acte est signé et que les formalités éventuelles sont remplies (c.-à-d. immédiatement) <input type="checkbox"/> Au moment d'un diagnostic médical <input type="checkbox"/> Au moment de la survenue d'une altération ou d'une insuffisance de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Sur décision du représentant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
34.3 En vertu de la loi de [nom de votre État], en l'absence de disposition expresse de l'adulte concernant la prise d'effet des pouvoirs de représentation, ces pouvoirs peuvent-ils prendre effet sur décision d'un représentant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
34.4 En vertu de la loi de [nom de votre État], en l'absence de disposition expresse de l'adulte concernant la prise d'effet des pouvoirs de représentation, ces pouvoirs peuvent-ils prendre effet sur décision d'une autorité compétente ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
34.5 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation peuvent-ils prendre effet immédiatement ?	<input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs de représentation prennent effet dès leur établissement, lorsque l'adulte est encore capable de prendre des décisions <input type="checkbox"/> Oui, mais cela dépend de la formulation de l'acte qui confère les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Non, les pouvoirs de représentation ne pourront prendre effet qu'après la survenue d'une insuffisance ou d'une altération des facultés personnelles de l'adulte
34.6 Veuillez brièvement expliquer en quoi la prise d'effet des pouvoirs de représentation affecte la capacité juridique de l'adulte en vertu de la loi de [nom de votre État].	<input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte n'est pas limitée par la prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte est limitée par la prise d'effet des pouvoirs de représentation, mais cela n'empêche pas l'adulte de consentir au traitement médical

	<input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte est limitée dans toutes les matières pour lesquelles des pouvoirs de représentation ont été conférés <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>34.7 En [nom de votre État], comment détermine-t-on que l'altération ou l'insuffisance des facultés personnelles de l'adulte est telle que les pouvoirs de représentation doivent prendre effet ?</p> <p><u><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></u></p>	<input type="checkbox"/> L'adulte lui-même peut déterminer, dans les pouvoirs de représentation, comment et par qui sa capacité devra être évaluée <input type="checkbox"/> Une autorité compétente doit intervenir dans l'évaluation de la capacité de l'adulte <input type="checkbox"/> Un représentant de l'adulte peut procéder à cette évaluation <input type="checkbox"/> Un certificat médical attestant l'altération des facultés de l'adulte est requis <input type="checkbox"/> <u>Après une évaluation psychosociale</u> <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>34.7-34.8 Vos réponses aux questions 34.8.1 à 34.7 seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
<p>34.8-34.9 Veuillez donner toute autre information pouvant concerner la prise d'effet des pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État].</p>	
<p>35 Modification des pouvoirs de représentation</p>	
<p>35.1 Qui la loi de [nom de votre État] autorise-t-elle à modifier des pouvoirs de représentation ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> L'adulte lui-même, avant la perte de sa capacité <input type="checkbox"/> L'adulte lui-même, après la perte de sa capacité, peut modifier certains aspects des pouvoirs, avec l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte avec l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte sans l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant peut uniquement effectuer des modifications avec l'autorisation de l'adulte <input type="checkbox"/> Une autorité compétente <input type="checkbox"/> Aucune modification n'est possible
<p>35.2 Dans la liste suivante, veuillez indiquer les éléments qui peuvent être modifiés par le représentant de l'adulte, sans l'intervention d'une autorité compétente.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les conditions de prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de supervision

Commented [A39]: Suggestion du BP

Commented [A40]: Suite à un commentaire du CA

	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant l'étendue des pouvoirs de représentation conférés (c.-à-d. quels actes sont exclus ou inclus) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les instructions données ou les souhaits exprimés (directives anticipées) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant la personne à nommer par préférence en qualité de tuteur, d'assistant ou de personne de confiance (directives anticipées) par une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>35.3 <u>Le cas échéant. Dans la liste suivante,</u> veuillez indiquer les éléments qui peuvent être modifiés par le représentant de l'adulte avec l'intervention d'une autorité compétente.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Comme ci-dessus <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les conditions de prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de supervision <input type="checkbox"/> Dispositions concernant l'étendue des pouvoirs de représentation conférés (c.-à-d. quels actes sont exclus ou inclus) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les instructions données ou les souhaits exprimés (directives anticipées) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant la personne à nommer par préférence en qualité de tuteur, d'assistant ou de personne de confiance (directives anticipées) par une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>35.4 <u>Le cas échéant,</u> veuillez indiquer, dans la liste suivante, les éléments qui peuvent être modifiés par une autorité compétente.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant la nomination d'un superviseur du représentant <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les exigences en matière de supervision <input type="checkbox"/> Limitation de certains des pouvoirs conférés au représentant <input type="checkbox"/> Nomination d'un représentant subsidiaire ou alternatif désigné par l'adulte <input type="checkbox"/> Interprétation des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Rectification de l'acte conférant les pouvoirs de représentation

Commented [A41]: Suggestion du CA

Commented [A42]: Suggestion du CA

	<input type="checkbox"/> Ajout ou modification de directives anticipées accompagnant, par exemple, les procurations permanentes <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
35.5 En [nom de votre État], une autorité compétente peut-elle modifier les pouvoirs de représentation avant leur prise d'effet ou après ?	<input type="checkbox"/> Avant leur prise d'effet <input type="checkbox"/> Après leur prise d'effet <input type="checkbox"/> Les deux
35.6 En [nom de votre État], l'enregistrement de la modification des pouvoirs de représentation est-il obligatoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> <u>Oui, dans certains cas (veuillez préciser) :</u> <input type="checkbox"/> Oui, mais seulement s'il n'y a pas eu d'intervention d'une autorité compétente dans la modification <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
35.7 Vos réponses aux questions ci-dessus seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez expliquer) : <input type="checkbox"/> Non
36 Extinction des pouvoirs de représentation	
36.1 Veuillez indiquer les circonstances qui doivent être présentes pour l'extinction des pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État]. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	Circonstances concernant l'adulte : <input type="checkbox"/> L'adulte est à nouveau capable <input type="checkbox"/> L'adulte est décédé <input type="checkbox"/> L'adulte a révoqué les pouvoirs de représentation avant l'altération de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> L'adulte a révoqué les pouvoirs de représentation après l'altération de ses facultés personnelles, un acte qui peut nécessiter l'autorisation ou la confirmation d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> L'adulte a nommé un autre représentant, ce qui peut impliquer l'extinction des pouvoirs de représentation antérieurs, à moins que cette nomination s'ajoute et soit complémentaire au représentant déjà nommé <input type="checkbox"/> L'adulte a été déclaré failli ou insolvable (dans le contexte de pouvoirs de représentation concernant des affaires patrimoniales) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Circonstances concernant le représentant : <input type="checkbox"/> Le représentant n'exerce pas les tâches qui lui incombent de manière à assurer suffisamment la protection de la personne ou des biens de l'adulte <input type="checkbox"/> Le représentant est décédé

Commented [A43]: Suggestion du CA

	<input type="checkbox"/> Le représentant a démissionné <input type="checkbox"/> Le représentant refuse d'assumer les tâches qui lui incombent au moment de l'altération des facultés personnelles de l'adulte <input type="checkbox"/> Les facultés personnelles du représentant ont été altérées ou une autorité compétente a pris une mesure de protection pour son compte <input type="checkbox"/> Le représentant a été déclaré failli ou insolvable <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte est son époux ou partenaire civil et l'acte conférant les pouvoirs de représentation prévoit l'extinction de ces pouvoirs en cas de séparation, de divorce ou de nullité de leur mariage ou de leur partenariat civil <input type="checkbox"/> Le représentant et l'adulte ont un conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>36.2 Votre réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez expliquer) : <input type="checkbox"/> Non
<p>36.3 En [nom de votre État], les circonstances énumérées à la question 4036.1 entraîneraient-elles une extinction automatique (c.-à-d. de plein droit) ou l'intervention d'une autorité compétente serait-elle nécessaire ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Toutes les circonstances énumérées à la question 4036.1 entraîneraient l'extinction de plein droit <input type="checkbox"/> Certaines des circonstances énumérées à la question 4036.1 entraîneraient l'extinction de plein droit (veuillez indiquer lesquelles) : <input type="checkbox"/> Toutes les circonstances énumérées à la question 4036.1 nécessiteraient l'intervention d'une autorité compétente pour que les pouvoirs de représentation soient éteints <input type="checkbox"/> Certaines des circonstances énumérées à la question 4036.1 nécessiteraient l'intervention d'une autorité compétente pour que les pouvoirs de représentation soient éteints (veuillez indiquer lesquelles) :
<p>36.4 En [nom de votre État], l'enregistrement de l'extinction des pouvoirs de représentation est-il obligatoire ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>37 Autorités compétentes pour intervenir dans l'existence, l'étendue, la modification et l'extinction des pouvoirs de représentation</p>	
<p>Les autorités compétentes peuvent prendre des décisions concernant la prise d'effet, la validité, l'interprétation, la modification ou la supervision des pouvoirs de représentation. Les décisions concernant la prise d'effet des pouvoirs (c.-à-d. les décisions relatives à la capacité de l'adulte) peuvent être interprétées comme une confirmation directe des pouvoirs, alors que les décisions rendues après la prise d'effet des pouvoirs, qui ont trait à leur existence, leur étendue ou leur modification, peuvent être interprétées comme une confirmation indirecte. Ces décisions pourraient être considérées comme un acte de « confirmation » au sens de l'article 38.</p>	

<p>37.1 En [nom de votre État], quelles sont les autorités compétentes pour intervenir dans les matières concernant les pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] (c.-à-d. concernant l'entrée en vigueur des pouvoirs, leur existence, leur étendue, leur modification et leur extinction) ?</p> <p><i>Veillez si possible insérer un lien vers la législation en question ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Une seule autorité est compétente</p> <p>Veillez indiquer ses coordonnées :</p> <p>Nom :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel :</p> <p>Site web :</p> <p><input type="checkbox"/> Plusieurs autorités sont compétentes¹⁴</p> <p><i>Veillez indiquer les coordonnées demandées ci-dessus (nom, téléphone, télécopie, courriel et site web) de toutes les autorités compétentes.</i></p>
<p>37.2 L'autorité mentionnée ci-dessus en [nom de votre État] peut-elle également intervenir dans les matières concernant les pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non, l'autorité mentionnée ci-dessus est uniquement compétente pour intervenir dans les pouvoirs de représentation régis par la loi de notre État</p> <p><input type="checkbox"/> Non, une autre autorité est compétente pour intervenir dans les matières concernant les pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État</p> <p><i>Veillez indiquer :</i></p> <p>Nom de l'autorité :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel :</p> <p>Site web :</p>
<p>37.3 L'autorité susmentionnée peut-elle intervenir en matière de pouvoirs de représentation, que ceux-ci aient ou non pris effet ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :</p>
<p>37.4 Veillez indiquer les documents requis pour engager une telle procédure en [nom de votre État].</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> L'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Un certificat médical concernant l'altération des facultés de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>38 Représentation ex lege</p>	
<p>38.1 Veillez énumérer et décrire les types de représentation de plein droit (<i>ex lege</i>) possibles en [nom de votre État], qui s'appliquent à la protection d'adultes qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés</p>	<p><input type="checkbox"/> Représentation entre époux</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte de l'époux</p>

Commented [A44]: Commentaire du CA: Il nous apparaît étrange de demander aux États les coordonnées de l'autorité compétente pour intervenir dans les matières concernant les pouvoirs de représentation. Par ailleurs n'y a-t-il pas un recoupement entre les questions 41.1 et 21.1? [la numérotation a changé - voir la première question sous la section de la compétence]

¹⁴ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

<p>personnelles, ne sont pas en état de pouvoir à leurs intérêts.</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement de l'époux dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte de l'époux<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte de l'époux<input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte de l'époux<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires enregistrés</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire enregistré<input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire enregistré dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire enregistré<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire enregistré<input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire enregistré<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires cohabitants (avec un accord de cohabitation)</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire cohabitant dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires cohabitants (sans accord de cohabitation)</p> <p>La représentation peut inclure :</p>
--	--

	<p><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire cohabitant</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire cohabitant dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés</p> <p><input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire cohabitant</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire cohabitant</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire cohabitant</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation entre proches parents</p> <p><i>Veuillez, s'il y a lieu, expliquer qui peut être considéré comme un proche parent en [nom de votre État] :</i></p> <p>La représentation peut inclure :</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du proche parent</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du proche parent dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés</p> <p><input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du proche parent</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du proche parent</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du proche parent</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre type de représentation (veuillez préciser) :</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <p>Veuillez préciser :</p>
<p>38.2 Veuillez indiquer si les représentants <i>ex lege</i> mentionnés ci-dessus doivent être obligatoirement consultés pour les décisions concernant la personne ou les biens de l'adulte.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez indiquer quel représentant <i>ex lege</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.3 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer qui est tenu de consulter le représentant <i>ex lege</i>.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Seulement les médecins</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Les fonctionnaires</p> <p><input type="checkbox"/> Les établissements financiers</p>

Commented [A45]: Commentaire du CA :
 Il nous apparaît étrange d'énumérer des types de professions ou de personnes ayant l'obligation de consulter le représentant *ex lege*. N'est-ce pas plutôt le contexte et le type de décision devant être prise qui dicte le besoin de consulter le représentant?

	<input type="checkbox"/> Les autorités compétentes <input type="checkbox"/> Toutes les personnes et entités ci-dessus <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
38.4	Veuillez donner toute autre information concernant les pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État].
39 Questions concernant spécifiquement les directives anticipées	
<p>Les directives anticipées sont « les instructions données ou les souhaits émis par un majeur capable sur des questions que peut soulever son incapacité future » (voir Glossaire du projet révisé de Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des adultes de 2000 et Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2009)11). Une directive anticipée est un type d'acte anticipé qui concerne le plus souvent des questions de santé, de bien-être et d'autres questions relatives à la personne de l'adulte, telles que le lieu de soins ou de traitement ou le lieu de résidence. Les directives anticipées peuvent aussi concerner des questions économiques et financières relatives à l'adulte ou à ses biens, ainsi que le choix d'un tuteur, d'une personne qui aide à la prise de décision ou d'un co-décisionnaire. Les directives anticipées peuvent ou non identifier une personne ou un groupe de personnes pouvant être appelées à prêter assistance à l'adulte. Si la directive anticipée identifie une personne ou un groupe de personnes, il peut s'agir, par exemple, d'un représentant nommé par une mesure de protection, d'un représentant agissant en vertu d'une procuration (permanente), d'autres personnes, conformément à la loi applicable, telles que le personnel médical qui peut soigner ou assister l'adulte, des travailleurs sociaux ou de toute autre personne pouvant prendre des mesures affectant l'adulte ou l'assister. Bien que les directives anticipées ne soient pas des testaments stricto sensu, le terme « testament de vie » est couramment employé dans certains droits internes pour décrire à la fois les instructions à caractère obligatoire et les souhaits à prendre en compte en matière de santé.</p>	
39.1	<p>La loi de [nom de votre État] reconnaît-elle les directives anticipées ?</p> <p><i>Veuillez, le cas échéant, insérer un lien vers la loi en question ou en joindre une copie.</i></p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>
	<input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées en matière médicale / de santé qui accompagnent une procuration (permanente) _____ <input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées ne concernant pas des matières médicales / de santé qui accompagnent une procuration (permanente) <input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c.-à-d. qui n'accompagnent pas ni ne contiennent une procuration (permanente)) en matière médicale / de santé _____ <input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c.-à-d. qui n'accompagnent pas ni ne contiennent une procuration (permanente)) qui ne concernent pas des matières médicales / de santé _____ <input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c.-à-d. qui n'accompagnent pas une procuration (permanente)) qui concernent des matières médicales / de santé mais qui contiennent une procuration dans le même document _____ <input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives avancées autonomes (c.-à-d. qui n'accompagnent pas une procuration (permanente)) qui ne concernent pas des matières médicales / de santé mais qui

Commented [A46]: Suite à un commentaire de la CH - définition des directives anticipées alignée sur celle du Projet Manuel Pratique

	<p>contiennent une procuration dans le même document_____</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>39.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer si les directives anticipées peuvent être soumises à des formalités en [nom de votre État] ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toutes les directives anticipées sont soumises aux mêmes formalités</p> <p><i>Veuillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Acte notarié</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Certification</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Présence de témoins</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées en matière médicale / de santé peuvent être soumises à des formalités</p> <p><i>Veuillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Acte notarié</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Certification</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Présence de témoins</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées qui ne concernent pas des questions médicales / de santé peuvent être soumises à des formalités</p> <p><i>Veuillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p>

	<input type="checkbox"/> Acte notarié <input type="checkbox"/> Facultative <input type="checkbox"/> Obligatoire <input type="checkbox"/> Certification <input type="checkbox"/> Facultative <input type="checkbox"/> Obligatoire <input type="checkbox"/> Présence de témoins <input type="checkbox"/> Facultative <input type="checkbox"/> Obligatoire <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Facultative <input type="checkbox"/> Obligatoire <input type="checkbox"/> Non, les directives anticipées ne sont soumises à aucune formalité.
39.3 Si vous avez répondu oui à la question 4339.1 , sous quelle forme les directives anticipées sont-elles possibles en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Directives anticipées sous forme d'accord <input type="checkbox"/> Directives anticipées sous forme d'acte unilatéral <input type="checkbox"/> Les deux
39.4 Si vous avez répondu non à la question 4339.1 , serait-il donné effet aux directives anticipées en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, que la directive anticipée accompagne une procuration (permanente) ou qu'elle soit autonome <input type="checkbox"/> Oui, si la directive anticipée accompagne une procuration (permanente) <input type="checkbox"/> Oui, si la directive anticipée est autonome <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
39.5 En [nom de votre État], les directives anticipées ont force obligatoire pour : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Seulement les médecins <input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé <input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux <input type="checkbox"/> Les fonctionnaires <input type="checkbox"/> Les établissements financiers <input type="checkbox"/> Les autorités compétentes <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Les directives anticipées n'ont pas force obligatoire
39.6 Est-il possible d'enregistrer des directives anticipées dans un registre public en [nom de votre État] ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées en matière médicale / de santé peuvent être enregistrées dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées concernant le choix d'un représentant peuvent être enregistrées dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées sont enregistrées dans un registre public avec les procurations (permanentes) qui les accompagnent

	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, il est impossible d'enregistrer les directives anticipées dans un registre public
39.7 Est-il possible d'enregistrer des directives anticipées dans une police d'assurance santé en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées peuvent être enregistrées dans une police d'assurance santé <input type="checkbox"/> Non, les directives anticipées ne peuvent pas être enregistrées dans une police d'assurance santé
39.8 La loi de [nom de votre État] impose-t-elle aux professionnels de santé de consulter ces directives anticipées enregistrées avant d'administrer un traitement ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Oui, les professionnels de santé sont légalement tenus de consulter toutes les directives anticipées enregistrées dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, les professionnels de santé sont légalement tenus de consulter toutes les directives anticipées enregistrées dans une police d'assurance santé <input type="checkbox"/> Non, les professionnels de santé n'ont aucune obligation de consulter les directives anticipées, mais ils peuvent le faire <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
39.9 En [nom de votre État], est-il possible d'obtenir des informations concernant des directives anticipées en consultant un registre public, une police d'assurance santé ou par d'autres moyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Consultation d'un registre public <input type="checkbox"/> Consultation d'une police d'assurance santé <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
39.10 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, qui peut accéder à ces informations ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Seulement les médecins <input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé <input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux <input type="checkbox"/> Les fonctionnaires <input type="checkbox"/> Les établissements financiers <input type="checkbox"/> Les autorités compétentes <input type="checkbox"/> Les Autorités centrales <input type="checkbox"/> Toutes les personnes et entités ci-dessus <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
VIII. Coopération (art. 28 à 37)	
40 Sachant que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 2000 peuvent différer d'un État à un autre, l' Autorité centrale de [nom de votre État] fournit-elle une assistance (directement ou par l'entremise d'autorités publiques ou d'autres organismes de [nom de votre État]) à une personne résidant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :

Commented [A47]: Suggestion du CA

<p>41 habituellement en [nom de votre État] qui a demandé une assistance concernant une matière relevant du champ d'application de la Convention de 2000 dans un État requis ?</p> <p>Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer le type d'assistance fournie par l'Autorité centrale de [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention de 2000</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur les lois ou procédures applicables ou sur les services disponibles dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Prise de contact avec l'Autorité centrale ou les autorités compétentes de l'État requis pour savoir quel type d'assistance ces autorités pourraient fournir</p> <p><input type="checkbox"/> Transmission d'une demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour la localisation d'un adulte (art. 30(b))</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'introduction d'une procédure judiciaire ou administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide ou de conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique distincte de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Aide à l'exercice de la capacité conformément à l'article 12(3) de la CNUDPH (par ex. aide à la communication et à l'accessibilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Orientation vers d'autres organismes publics ou non afin d'obtenir de l'aide</p> <p><input type="checkbox"/> Informations régulières sur l'avancement de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>42 Sachant que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 2000 peuvent différer d'un État à un autre, L'Autorité centrale de [nom de votre État] fournit-elle, en pratique, une assistance (directement ou par l'entremise des autorités compétentes de [nom de votre État]) à une personne résidant habituellement à l'étranger qui a demandé une assistance concernant une matière relevant du champ d'application de la Convention de 2000 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>

Commented [A48]: Suite à un commentaire du CA

Commented [A49]: Suggestion du CA

<p>43 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer le type d'assistance fournie par l'Autorité centrale de [nom de votre État]. Veuillez cocher toutes les cases applicables.</p>	<p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention de 2000</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur les lois ou procédures applicables ou sur les services disponibles dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Prise de contact avec l'Autorité centrale ou les autorités compétentes de l'État requis pour savoir quel type d'assistance ces autorités pourraient fournir</p> <p><input type="checkbox"/> Transmission d'une demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour la localisation d'un adulte (art. 30(b))</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'introduction d'une procédure judiciaire ou administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide ou de conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique distincte de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Aide à l'exercice de la capacité conformément à l'article 12(3) de la CNUDPH (<u>par ex. aide à la communication et à l'accessibilité</u>)</p> <p><input type="checkbox"/> Orientation vers d'autres organismes publics ou privés afin d'obtenir de l'aide</p> <p><input type="checkbox"/> Informations régulières sur l'avancement de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>44 Localisation d'un adulte lorsqu'il paraît que celui-ci a besoin de protection (art. 30(b))</p>	
<p>44.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État], sur demande d'une autorité compétente d'une autre Partie contractante, fournit-elle une assistance pour localiser un adulte lorsqu'il paraît que celui-ci est présent sur le territoire de [nom de votre État] et a besoin de protection ? Article 30(b) de la Convention de 2000.</p>	<p><input type="checkbox"/> L'assistance est fournie directement Veuillez préciser la procédure :</p> <p><input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autorités publiques Veuillez préciser la procédure :</p> <p><input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autres organismes Veuillez indiquer de quel organisme il s'agit et décrire la procédure :</p>
<p>44.2 De quel type d'informations l'Autorité centrale ou d'autres autorités compétentes en [nom de votre État] auraient-elles besoin pour fournir une assistance à la localisation d'un adulte à la demande d'un autre État ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Information selon laquelle l'adulte est entré sur notre territoire (par ex. preuve que l'adulte est monté à bord d'un avion/bateau/train/bus à destination de notre État)</p>

Commented [A50]: Suggestion du CA

Commented [A51]: Suite à un commentaire du CA

<p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Information de l'autorité requérante expliquant pourquoi elle pense que l'adulte se trouve sur notre territoire et qu'il a besoin de protection <input type="checkbox"/> Aucune information n'est requise ; les recherches peuvent commencer dès réception d'une demande formelle <input type="checkbox"/> Oui <u>Autre</u> (veuillez expliquer) :
<p>44.3 Quels sont les mécanismes ou sources d'informations disponibles en [nom de votre État] pour localiser un adulte ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Services de recherche privés <input type="checkbox"/> Registre de l'état civil <input type="checkbox"/> Registre de l'emploi <input type="checkbox"/> Informations conservées par d'autres services publics (par ex. immigration, services sociaux) <input type="checkbox"/> Police <input type="checkbox"/> EUROPOL <input type="checkbox"/> INTERPOL <input type="checkbox"/> Ordonnances de tribunaux pour contraindre à la production d'informations relatives au lieu où se trouve l'adulte <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>44.4 Veuillez indiquer qui est chargé de recueillir les informations auprès des sources énumérées ci-dessus en insérant la source en regard de la personne ou autorité responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité centrale : • Le <u>demandeur requérant</u> : • Le <u>représentant du demandeur requérant</u> : • Autre (veuillez préciser) :
<p>44.5 Veuillez indiquer si l'accès à l'une ou plusieurs des sources énumérées ci-dessus nécessiterait une décision rendue par une autorité compétente.</p>	
<p>45 Placement de l'adulte dans un établissement ou tout autre lieu où sa protection peut être assurée situé dans une autre Partie contractante (art. 33)</p>	
<p>45.1 En tant qu'État requérant, veuillez décrire la procédure et énumérer les conditions du placement d'un adulte dans un établissement ou tout autre lieu où sa protection peut être assurée, situé dans une autre Partie contractante.</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Veillez indiquer les conditions de ce placement : <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <input type="checkbox"/> L'adulte représente un danger pour lui-même ou pour autrui et ce danger ne peut être autrement évité <input type="checkbox"/> Une autorité compétente a ordonné ce placement <input type="checkbox"/> Le placement est indispensable pour la vie et pour la santé de l'adulte, et aucun soutien ou assistance ne peut être autrement apporté <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

Commented [A52]: Suite à un commentaire du CA

Commented [A53]: Suite à un commentaire du CA

<p>45.2 En tant qu'État requis, veuillez indiquer les informations qu'un État requérant devrait vous transmettre concernant le placement d'un adulte dans un établissement ou dans tout autre lieu situé en [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Décision d'une autorité compétente ordonnant le placement de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat délivré par un médecin généraliste ou un psychiatre attestant que le placement de l'adulte est nécessaire</p> <p><input type="checkbox"/> Consentement écrit de l'époux/du partenaire enregistré / du partenaire cohabitant au placement de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>45.3 Veuillez indiquer quelle autorité en [nom de votre État] est chargée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De consulter sur les propositions de placement d'un adulte en [nom de votre État]¹⁵ : Nom de l'autorité : Téléphone : Télécopie : Courriel : Site web : • De préparer des rapports sur l'adulte concernant son placement transfrontière sur le territoire d'un autre État¹⁶ : Nom de l'autorité : Téléphone : Télécopie : Courriel : Site web :
<p>45.4 Veuillez décrire brièvement la procédure suivie par l'Autorité centrale ou une autre autorité compétente en [nom de votre État] pour organiser le placement transfrontière d'un adulte (y compris les conditions ou garanties éventuellement en place).</p>	<p>Procédure pour le placement, dans un établissement situé dans un autre État, d'un adulte résidant habituellement en [nom de votre État] :</p> <p>Procédure pour le placement, dans un établissement situé en [nom de votre État], d'un adulte résidant habituellement dans un autre État :</p>
<p>46 Communications judiciaires directes, y compris par l'entremise des Autorités centrales (art. 30, 32, 33 et 34)</p>	
<p>46.1 Un membre du Réseau international de juges de La Haye a-t-il été désigné en [nom de votre État] ?</p> <p><i>Pour plus d'informations, consultez le site < www.hcch.net > sous l'« Espace Enlèvement d'enfants de 1980 », puis « Réseau international de juges de La Haye » ou « Communications judiciaires ».</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer son (leurs) nom(s) : <i>Veuillez ne pas donner les coordonnées du (des) juge(s) ici. Assurez-vous plutôt que le nom, la fonction, la juridiction et les coordonnées ont été communiquées au Bureau Permanent.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

¹⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

¹⁶ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

46.2 Existe-t-il une base législative sur laquelle les juges en [nom de votre État] peuvent avoir des communications judiciaires directes ?	<input type="checkbox"/> Oui <i>Veillez indiquer comment accéder à la loi en question (par ex. en insérant un lien hypertexte) ou en joindre en copie.</i> <input type="checkbox"/> Non, veuillez passer à la question 52 ci-dessous.
46.3 En l'absence de législation, les juges en [nom de votre État] peuvent-ils avoir des communications judiciaires directes ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
46.4 Quels moyens de communication les juges en [nom de votre État] peuvent-ils utiliser pour contacter le Réseau international de juges de La Haye ?	<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Courriel sécurisé <input type="checkbox"/> Courrier recommandé <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
IX. Questions générales	
47 Certificats internationaux visés à l'article 38	
47.1 Lorsque les autorités de [nom de votre État] ont pris une mesure de protection ou ont confirmé un pouvoir de représentation, [nom de votre État] prévoit-il (sur demande) la délivrance, en vertu de l'article 38, de certificats à une personne chargée de la protection de la personne ou des biens de l'adulte, indiquant en quelle qualité cette personne peut agir et les pouvoirs qui lui ont été conférés ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez répondu à la question 5, ci-dessus) <input type="checkbox"/> Non
47.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, comment peut-on demander des certificats visés à l'article 38 en [nom de votre État] ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> En effectuant une demande sur un site web <input type="checkbox"/> Par courriel <input type="checkbox"/> Par courrier <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> En personne <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
47.3 Outre la langue officielle de [nom de votre État], le certificat peut-il être délivré dans d'autres langues ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
48 Formation	
Quelles sont les mesures prévues en [nom de votre État] pour garantir que les personnes chargées de la mise en œuvre de la Convention de 2000 (par ex. juges, avocats et personnel de	<input type="checkbox"/> Formation destinée au personnel de l'Autorité centrale en fonction des besoins <input type="checkbox"/> Formation destinée aux autorités compétentes en fonction des besoins

Commented [A54]: Suggestion du BP

<p>l'Autorité centrale) reçoivent des informations et une formation appropriées ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez contacter le Bureau Permanent pour toute information sur les formes d'assistance qui peuvent être apportées à cette fin.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Informations sur l'évolution du droit relatif à la Convention de 2000 fournies en fonction des besoins au personnel chargé de sa mise en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Formation des avocats en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Formation du personnel des établissements financiers en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p>En ce qui concerne spécifiquement les juges :</p> <p><input type="checkbox"/> Envoi aux juges d'un dossier d'information de base sur la Convention de 2000</p> <p><input type="checkbox"/> Formation par l'entremise d'un conseil de formation judiciaire</p> <p><input type="checkbox"/> Participation à des séminaires de formation des juges</p> <p><input type="checkbox"/> [Participation au Réseau international de juges de La Haye]</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>49 Autres informations</p>	
<p>49.1 L'Autorité centrale de [nom de votre État] rencontre-t-elle régulièrement les autorités compétentes afin d'échanger des expériences ou des éclairages sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de 2000 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veillez indiquer si possible la fréquence de ces rencontres</p> <p><input type="checkbox"/> Une fois par an</p> <p><input type="checkbox"/> Deux fois par an</p> <p><input type="checkbox"/> En fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>49.2 En [nom de votre État], quels sont les mécanismes ou lois en place pour protéger la confidentialité des informations recueillies ou transmises en vertu de la Convention de 2000 ?</p> <p>Articles 39 et 40 de la Convention de 2000.</p>	<p><input type="checkbox"/> Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>49.3 Quels sont les autres services ou ressources disponibles en [nom de votre État] pour aider ceux qui interviennent dans la protection internationale des adultes ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez indiquer, lorsqu'ils sont connus, les coordonnées, le site web et le coût de ces services.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> ONG et organisations internationales traitant spécifiquement de la protection des adultes (veuillez donner les coordonnées)</p> <p>Nom de l'organisation :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel :</p> <p>Site web :</p> <p><input type="checkbox"/> Aide financière / juridique</p>

Doc. pré.

	<input type="checkbox"/> Aide sociale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
X. Ressources électroniques	
Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour insérer tout autre lien vers la législation, les règles de droit international privé concernant la protection des adultes, les sites web utiles (par ex. juridictions et autres autorités compétentes, associations de notaires, autorités de certification, organismes publics, organisations) et toute ressource électronique utile pour la protection des adultes.	